

2014



PAYS LOUDUNAIS
Communauté de Communes

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ
DU SERVICE
D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS**

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU PAYS LOUDUNAIS

PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

I- PRÉSENTATION GÉNÉRALE Page 4

II- L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE Page 4

II-1. Fourniture de contenants de pré-collecte Page 4

II-2. Mise à disposition de bacs roulants pour les déchets ménagers résiduels Page 4

II-3. Mise à disposition de contenants pour la collecte de produits recyclables Page 5

II-4. Le parc de colonnes d'apport volontaire Page 5

II-5. Prévention et sensibilisation des usagers Page 8

II-6. Collecte des déchets d'activités de soins piquants des particuliers (DASRI) Page 9

II-7. Collecte des textiles Page 9

III- COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS Page 9

III-1. Mode de collecte Page 9

III-2. Fréquence et horaires de ramassage Page 9

III-3. Tonnages collectés de 1998 à 2014 Page 9

IV- COLLECTE SÉLECTIVE DES PRODUITS MÉNAGERS RECYCLABLES Page 10

IV-1. Mode de collecte Page 10

IV-2. Fréquence, horaires et jour de collecte Page 10

V- DÉCHÈTERIES Page 11

V-1. Bilan des cinq déchèteries du Pays Loudunais Page 11

V-2. Déchets des artisans et des services techniques communaux Page 13

VI- DEVENIR DES DÉCHETS COLLECTÉS Page 14

VII- SYNOPTIQUE DES FLUX DE DÉCHETS Page 15

PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS

I- LE BUDGET ANNUEL DU SERVICE DÉCHETS Page 16

I-1. Structuration des charges et recettes Page 16

I-2. Comparaison des coûts de collecte et de traitement des déchets par flux Page 18

I-2. a) Coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères résiduelles Page 18

I-2. b) Coût de la collecte sélective et du traitement des emballages recyclables Page 18

I-2. c) Coût des déchèteries Page 18

I-2. d) Répartition des coûts du service à la tonne Page 18

II- LES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES Page 19



Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.
Document transmis aux 45 communes de la Communauté de Communes du Pays Loudunais et mis à la disposition du public.

PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

I- PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Communauté de Communes exerce la compétence « Collecte, Traitement et Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés » depuis le 1^{er} janvier 1993. Cette dernière était auparavant du ressort du SISEL (Syndicat Intercommunal de Solidarité et d'Expansion en Loudunais).

Ses premières missions furent l'organisation d'une collecte intercommunale des déchets ménagers, l'institution de la Taxe communautaire d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et l'implantation des premiers points d'apport volontaire pour le verre (minimum 1 par commune).

Afin de répondre aux obligations réglementaires et dans un souci de protection de l'environnement, la mise en place d'un plan de gestion global des déchets s'est traduite par :

- L'implantation de cinq déchèteries en 1999 sur l'ensemble du territoire (Loudun-Messemé, Les Trois-Moutiers, Monts-sur-Guesnes, La Grimaudière, Saint-Clair) ;
- La réalisation en 2000 d'un centre de transfert de déchets ménagers répondant à la réglementation sur les installations classées ;
- Le développement des points d'apport volontaire pour le verre et les journaux magazines (110 points pour 52 communes dont sept associées) ;
- La mise en place de la collecte sélective chez l'habitant en 2000 ;
- La réhabilitation des anciennes décharges.

II- L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE

Le pôle déchets assure les missions de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour 24 365 habitants et 640 entreprises et établissements publics sur les 45 communes du Pays Loudunais.

Ce service assure :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte ;
- la collecte sélective des emballages recyclables en porte à porte ;
- la collecte des points d'apport volontaire pour les journaux et magazines ;
- la collecte des déchets encombrants sur cinq déchèteries ;
- la collecte des déchets d'activités économiques assimilables aux ordures ménagères ;

L'ensemble du service est assuré en régie par une équipe composée de 2 chefs de service, de 12 chauffeurs poids-lourds, de 8 agents de collecte et de 8 gardiens de déchèteries.

II-1. Fourniture de contenants de pré-collecte

La Communauté de Communes met à la disposition de chaque usager (particuliers et professionnels) les équipements de pré-collecte (bacs roulants, colonnes d'apport volontaire...). Elle en assure la maintenance.

Depuis 2005, dans un souci d'amélioration du service et d'harmonisation du fonctionnement entre la collectivité et les mairies, les usagers contactent directement le pôle déchets ou leur mairie, pour toute demande d'intervention sur leurs bacs roulants.

II-2. Mise à disposition de bacs roulants pour les déchets ménagers résiduels

Chaque foyer est équipé d'un conteneur dimensionné en fonction du nombre d'habitants et du service rendu. Chaque foyer dispose soit d'un bac individuel pour les pavillons soit de bac de grande contenance en points de regroupement pour l'habitat collectif.



II-3. Mise à disposition de contenants pour la collecte de produits recyclables

Faits marquants : Depuis le 1^{er} août 2014, la collecte des emballages recyclables est conteneurisée. 6 équipes de distribution ont rencontré tous les foyers du Pays Loudunais pour remplacer les caissettes de 70 litres par un bac hermétique (de 140 litres à 360 litres selon la composition du foyer).

Le changement de l'équipement de collecte et la communication orale qui l'accompagnait ont eu un impact fort sur le geste de tri des habitants. Avec une augmentation des tonnages collectés de plus 30%. Ce nouvel équipement qui répond aux recommandations de la CRAM R437 permettra aussi d'étendre les consignes de tri à de nouvelles résines comme les pots, barquettes et films en plastique.



II-4 Le parc de colonnes d'apport volontaire

L'organisation de la collecte sélective du verre et des journaux-magazines par apport volontaire a entraîné la mise en place de conteneurs répartis de façon homogène sur le territoire, soit plus de 110 points (cf. répartition des points recyclage page 9 et 10).

Un point recyclage est composé :

- d'un conteneur de 3 m³ pour le verre ;
- d'un conteneur de 4 m³ pour les journaux magazines.

Pour atteindre de bons taux de captage, le taux d'équipement est élevé : un point d'apport volontaire par tranche de 350 habitants, avec au minimum un par commune. Pour information : la recommandation de l'ADEME et d'Eco-Emballages est de un point par tranche de 500 habitants.

Des points secours sont installés au niveau des déchèteries. Par définition, ce sont des équipements mis à la disposition des ménages qui n'ont pu présenter leurs déchets recyclables triés à la collecte (oublis, départs en vacances, etc.). Chacun de ces points secours est constitué de deux conteneurs de 4 m³ destinés exclusivement aux déchets d'emballages légers, d'un conteneur verre et d'un conteneur journaux magazines.



Communes desservies

LOUDUN

| Communes desservies | Population INSEE | Fréquence de collecte | | Point d'apport volontaire verre et journaux magazines | Déchèteries |
|-----------------------|------------------|-----------------------|------|---|-------------|
| | | OM* | CS** | | |
| LOUDUN dont ROSSAY | 6819 | C1 | C1 | 23 | 1 |
| ARCAÏ | 404 | C1 | C0,5 | 1 | |
| BASSES | 341 | C1 | C0,5 | 1 | |
| BEUXES | 565 | C1 | C0,5 | 2 | |
| CEAUX-EN-LOUDUN | 602 | C1 | C0,5 | 2 | |
| CHALAIS | 521 | C1 | C0,5 | 2 | |
| MAULAY | 191 | C1 | C0,5 | 1 | |
| MESSEME | 224 | C1 | C0,5 | 1 | |
| MONTERRE-SILLY | 690 | | C0,5 | 2 | |
| LA ROCHE-RIGAULT | 538 | C1 | C0,5 | 1 | |
| SAINT-LAON | 128 | C1 | C0,5 | 1 | |
| SAMMARCOLLES | 643 | C1 | C0,5 | 2 | |

MONCONTOUR

| | | | | | |
|---|------|------|------|---|---|
| MONCONTOUR | 978 | C1 | C0,5 | 5 | |
| dont MESSAIS | | C1 | C0,5 | | |
| dont OUZILLY-VIGNOLLES | | C1 | C0,5 | | |
| dont SAINT-CHARTRES | | C1 | C0,5 | | |
| ANGLIERS | 648 | C1 | C0,5 | 3 | |
| AULNAY | 102 | C1 | C0,5 | 1 | |
| LA CHAUSSEE | 188 | C1 | C0,5 | 1 | |
| CRAON | 189 | C0,5 | C0,5 | 1 | |
| LA GRIMAUDIERE | 377 | C1 | C0,5 | 3 | 1 |
| dont VERGER-SUR-DIVE | | C1 | C0,5 | | |
| dont NOTRE-DAME-D'OR | | C1 | C0,5 | | |
| MARTAIZE | 395 | C1 | C0,5 | 1 | |
| MAZEUIL | 221 | C1 | C0,5 | 1 | |
| SAINT-CLAIR | 201 | C1 | C0,5 | 2 | 1 |
| SAINT-JEAN-DE-SAUVES dont FRONTENAY-SUR-DIVE | 1352 | C1 | C0,5 | 2 | |
| | | C1 | C0,5 | | |

* ordures ménagères

**collecte sélective

C1 = une fois par semaine

C0,5 = une fois tous les quinze jours

Communes desservies

MONTS-SUR-GUESNES

| Communes desservies | Population INSEE | Fréquence de collecte | | Point d'apport volontaire verre et journaux magazines | Déchèterie |
|---------------------|------------------|-----------------------|-------|---|------------|
| | | OM* | CS** | | |
| MONTS-SUR-GUESNES | 693 | C1 | C 0,5 | 2 | 1 |
| BERTHEGON | 285 | C1 | C 0,5 | 1 | |
| DERCE | 165 | C1 | C 0,5 | 1 | |
| GUESNES | 240 | C1 | C 0,5 | 1 | |
| NUEIL-SOUS-FAYE | 251 | C1 | C 0,5 | 1 | |
| POUANT | 395 | C1 | C 0,5 | 1 | |
| PRINCAY | 228 | C1 | C 0,5 | 1 | |
| SAIRES | 140 | C1 | C 0,5 | 1 | |
| VERRUE | 398 | C1 | C 0,5 | 1 | |

LES TROIS-MOUTIERS

| | | | | | |
|-----------------------------|---------------|------|-------|-----------|----------|
| TROIS-MOUTIERS | 1087 | C1 | C 0,5 | 2 | 1 |
| BERRIE | 263 | C1 | C 0,5 | 1 | |
| BOURNAND | 750 | C1 | C 0,5 | 1 | |
| CURCAY-SUR-DIVE | 217 | C1 | C 0,5 | 1 | |
| GLENOUZE | 115 | C0,5 | C 0,5 | 1 | |
| MORTON | 366 | C1 | C 0,5 | 1 | |
| POUANCAY | 240 | C1 | C 0,5 | 1 | |
| RANTON | 183 | C1 | C 0,5 | 1 | |
| ROIFFE | 713 | C1 | C 0,5 | 2 | |
| SAINT-LEGER-DE-MONTBRILLAIS | 377 | C1 | C 0,5 | 1 | |
| SAIX | 278 | C1 | C 0,5 | 1 | |
| TERNAY | 180 | C1 | C 0,5 | 1 | |
| VEZIERES | 360 | C1 | C 0,5 | 3 | |
| RASLAY | 124 | C1 | C 0,5 | 1 | |
| Total | 24 365 | | | 87 | 5 |

* ordures ménagères

**collecte sélective

C1 = une fois par semaine

C0,5 = une fois tous les quinze jours

II-5. Prévention et sensibilisation des usagers

L'année 2014 a été marquée par 2 nouveautés :

- La distribution de nouveaux équipements destinés à la collecte sélective des emballages recyclables. Une équipe de distribution constituée de 6 agents de proximité a rencontré durant 4 mois les foyers du Pays Loudunais pour sensibiliser les habitants au geste de tri (chaque foyer a reçu un autocollant à poser sur le bac et un guide rappelant les consignes de tri).
- La mise en place de la collecte des déchets d'ameublement à la déchèterie de Loudun.

Site internet

En 2014, la Communauté de communes a procédé à la refonte de son site internet. Un nouvel outil a donc été développé à l'adresse www.pays-loudunais.fr

Au cours de l'élaboration du site, une attention particulière a été portée à la rubrique « Trier ses déchets ». L'objectif était de développer une rubrique « déchets » la plus adaptée aux attentes des habitants pour faire en sorte qu'en consultant le site, l'internaute y trouve les réponses aux situations les plus communes.

On y trouve : le calendrier de collecte en ligne, des pages de sensibilisation sur la réduction et le tri des déchets, un formulaire de renseignement – commande de bac, un espace dédié aux déchets des professionnels.

Editions de documents

Les services communication et infographie de la Communauté de communes conseillent et proposent des documents en fonction des besoins du service en matière de communication, d'information et de sensibilisation. En 2014, les documents suivants ont été édités : calendrier de collecte annuel, flyer sur la collecte des éco-mobiliers, guide du tri autocollant de consignes de tri.

Campagnes presse

3 campagnes ont été menées en 2014 afin d'informer et motiver de nouvelles pratiques dans la collecte ou relayer une action menée par la Communauté de communes :

- Collecte des TLC : Textiles, Linge de maison, Chaussures
- Distribution des nouveaux équipements de collecte pour les emballages ménagers recyclables
- Collecte des déchets d'ameublement à la déchèterie de Loudun

A chaque campagne, un point presse est proposé aux correspondants locaux (Presse quotidienne régionale). Des articles paraissent donc dans les journaux et une actualité est mise sur la page d'accueil du site internet de la Communauté de communes. Enfin, l'information est envoyée aux mairies et est également donnée dans le journal édité par la collectivité.

Sensibilisation du grand public et des élus

L'ambassadrice du tri est mobilisée pour proposer aux écoles, aux communes, et aux usagers, une offre d'animations scolaires et grand public.

En septembre 2014, les nouveaux délégués communautaires ont participé à une visite d'un centre de tri et d'un centre de stockage des déchets non dangereux.



II-6 Collecte des déchets d'activités de soins piquants des particuliers (DASRI)

De 2007 à 2013, la Communauté de Communes en partenariat avec l'ensemble des pharmacies du territoire, a mis en place une collecte des déchets d'activités piquants et coupants issus des particuliers. Cette collecte expérimentale a permis d'assurer un service supplémentaire au particulier et garantir la sécurité de nos agents de collecte. Depuis avril 2014, l'éco-organisme DASTRI prend en charge la collecte et le traitement des déchets d'activités de soins des particuliers et tous les points de collecte ont été conservés.



II-7 Collecte des textiles

Depuis le mois d'août 2012, une collecte spécifique des TLC (textiles, linges et chaussures) est réalisée sur le territoire de la Communauté de Communes, à cet effet, vingt-six points d'apports volontaires ont été implantés. Cela a pu permettre la valorisation de 70 tonnes en 2014.



III- COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

III-1. Mode de collecte

Il s'agit d'une collecte en régie, réalisée en porte à porte, qui concerne tous les usagers (habitants et activités professionnelles) des 45 communes du Pays Loudunais.

III-2. Fréquence et horaires de ramassage

Les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine sur l'ensemble du territoire et deux fois par semaine sur les zones de plus forte activité. Seules les communes de Glénouze et de Craon ne sont collectées qu'une fois tous les quinze jours.

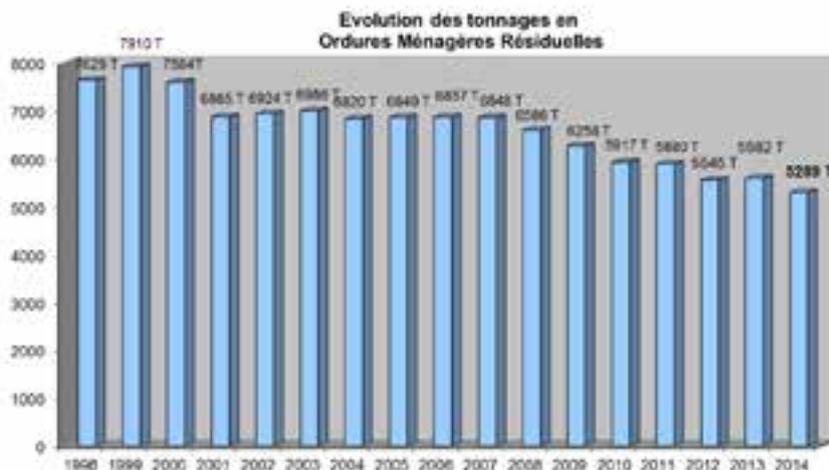
Les collectes sont réalisées de 5h à 22h. Depuis 2012, une collecte spécifique en porte à porte de cartons est mise en place pour les gros producteurs.

Cas particuliers : pour les terrains de camping et aires touristiques, la collecte est augmentée en haute saison à deux fois par semaine de juin à septembre.



III-3. Tonnages collectés de 1998 à 2014

En 2014, 5 289 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées en porte à porte. On constate une diminution importante des tonnages collectés (-23%) en 15 ans depuis la mise en place de la collecte sélective.



IV- COLLECTE SÉLECTIVE DES PRODUITS MÉNAGERS RECYCLABLES

IV-1. Mode de collecte

100 % de la population est équipée d'un service de collecte sélective des déchets recyclables :

- Une collecte en porte à porte pour les emballages recyclables (flacons plastiques, boîtes et canettes en acier et aluminium, cartons et papiers d'emballages ménagers, briques alimentaires).
- Une collecte en apport volontaire pour le verre et les papiers.

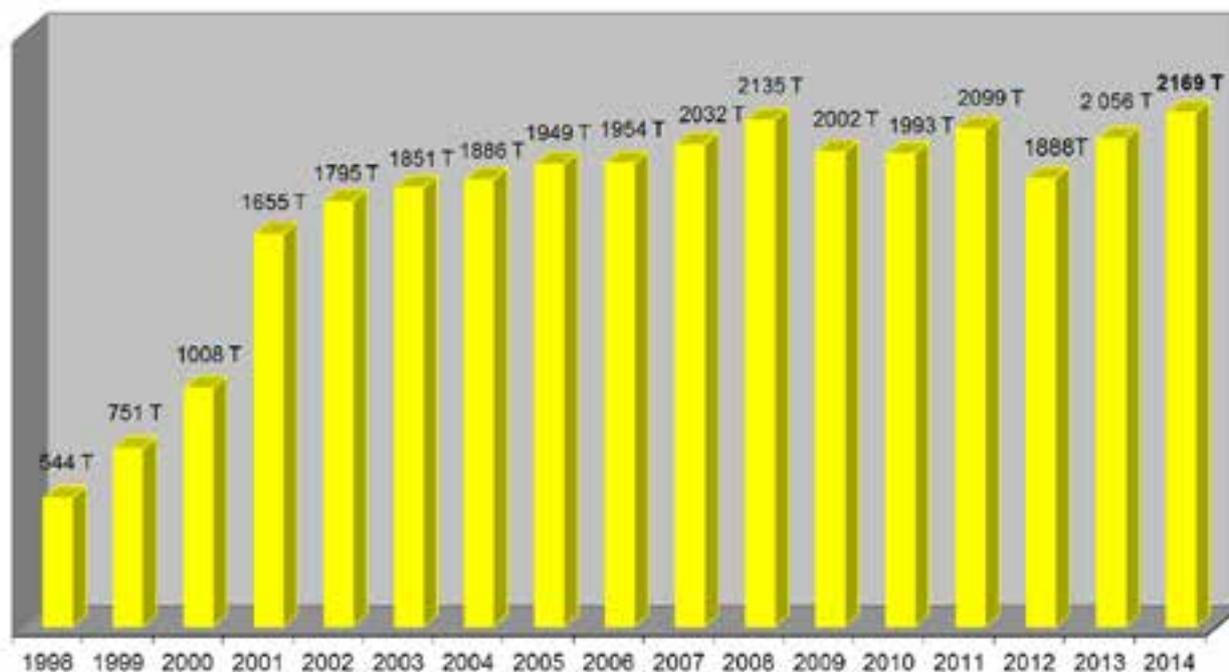
IV-2. Fréquence, horaires et jour de collecte

La fréquence de collecte est d'une fois tous les quinze jours sur les secteurs d'habitat dispersé. La collecte s'effectue pour les zones les plus urbaines une fois par semaine en benne à double compartiment (ordures ménagères et emballages recyclables collectés simultanément). Pour le reste du territoire, une benne classique effectue le ramassage des emballages ménagers. Les collectes sont réalisées de 5h à 22h.



En 2014, 2 169 tonnes d'emballages recyclables et de papiers ont été collectés soit une augmentation de 5.5 % par rapport à l'année 2013.

Evolution des tonnages en emballages recyclables et journaux-magazines collectés



Évolution de la production de déchets ménagers par habitant par an



Depuis 2006, la production d'ordures ménagères résiduelles des ménages diminue fortement (-62Kg/hab/an en moyenne).

Pour le papier et le verre, les ratios de collecte restent stables.

Pour la collecte en porte à porte des déchets recyclables, les habitants ont mieux trié avec une progression de plus de 32%. Les habitants ont amélioré leur geste de tri suite au remplacement de la caissette par le bac hermétique.

V- DÉCHÈTERIES

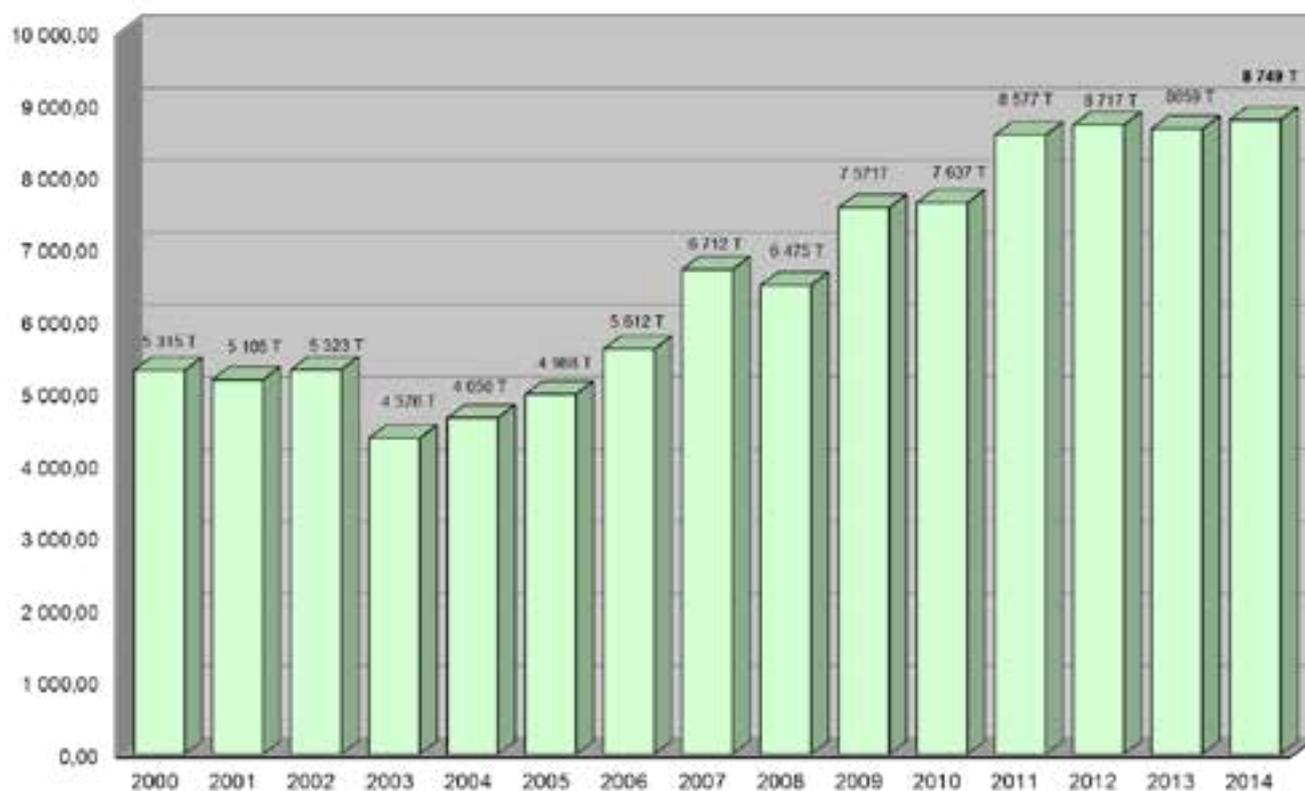
Cinq déchèteries ont été mises en place, en 1999, pour collecter les déchets encombrants et les déchets ménagers toxiques. Les décharges non-autorisées ont ainsi pu être fermées. Les déchèteries sont implantées sur les communes des Trois-Moutiers, Loudun-Messemeé, Monts-sur-Guesnes, La Grimaudière et Saint-Clair.

V-1. Bilan des cinq déchèteries du Pays Loudunais

En 2014, plus de 82 000 entrées ont été enregistrées soit une augmentation de 20% en 5 ans. Les tonnages ont aussi fortement augmenté : +16 % en six ans pour dépasser 8 740 tonnes.



Evolution des tonnages collectés en déchèteries



Les déchets verts et les gravats avec respectivement 2 907 T et 2 852 T, représentent 65% des déchets déposés dans les 5 déchèteries du Pays Loudunais. L'année 2014 est marquée par le développement de nouvelles filières de valorisation : les déchets d'ameublement avec Eco-Mobilier et les déchets dangereux des ménages avec EcoDDS.

Données Clés

Production 2014 de déchets ménagers et assimilés : 548.57 Kg/hab/an



216.72 kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles collectées



88.86 kg/hab/an de déchets ménagers recyclables (emballages, verre, papier)



243 kg/hab/an de déchets de déchèteries (hors gravats)

Mise en perspective (2013) régionale (545 kg/hab/an) et nationale (590 kg/hab/an)



Données régionales
229 kg/hab/an

Données nationales
288 kg/hab/an



Données régionales
93 kg/hab/an

Données nationales
95 kg/hab/an



Données régionales
223 kg/hab/an

Données nationales
207 kg/hab/an

V-2. Déchets des artisans et des services techniques communaux

Les artisans, résidant dans les 45 communes du Pays Loudunais ont accès aux cinq déchèteries, pour y déposer les déchets issus de leur activité professionnelle, à l'exception des produits toxiques. Leur participation financière est calculée sur la base du coût réel du traitement et du transport des déchets.

Déchèteries pour les habitants

| DÉCHÈTERIES | HORAIRES D'OUVERTURE | PRODUITS ACCEPTÉS | PRODUITS REFUSÉS | MODALITES D'ACCÈS |
|--------------------|---|--|---|--|
| LOUDUN – MESSEMÉ | Lundi au samedi : 9h-12h et 14h-18h Fermée jours fériés | Encombrants (électroménagers, mobilier) | | Accès GRATUIT Accès strictement RESERVE aux HABITANTS de la Communauté de Communes du Pays Loudunais ACCES INTERDIT : Aux « camions plateaux » Aux bennes basculantes, Aux fourgons d'une longueur supérieure à 2,25 m et d'un poids total en charge supérieur à 3,5 tonnes |
| LES TROIS-MOUTIERS | Lundi, vendredi et samedi : 9h-12h et 14h-18h30 Mercredi : 14h-18h30 Jeudi : 9h-12h Fermée mardi et jours fériés | Déchets verts (feuilles, tontes, tailles et branchages...) Le textile, Les pneumatiques, | L'amiante, Les médicaments, | |
| MONTS-SUR-GUESNES | Lundi, vendredi et samedi : 9h-12h et 14h-18h30 Mercredi : 14h-18h30 Jeudi : 9h-12h Fermée mardi et jours fériés | Ferrailles et métaux non ferreux Gravats Bois | Les produits explosifs (bouteilles de gaz...) Les ordures ménagères, | |
| LA GRIMAUDIÈRE | Lundi, jeudi et samedi : 9h-12h Mardi et vendredi : 14h-18h30 Fermée mercredi et jours fériés | Produits recyclables : verre, papiers-cartons, bouteilles en plastique, Déchets diffus spécifiques : | Les déchets hospitaliers ou de soins | |
| SAINT-CLAIR | Lundi, jeudi et samedi : 14h-18h30 Mardi, et vendredi : 9h-12h Fermée mercredi et jours fériés | huiles de vidange, produits d'entretien, peintures, vernis et colles, piles, batteries et produits de bricolage... | | |

Pour des apports inférieurs à 3 m³, le dépôt de déchets des professionnels est payant et se fait sur la déchèterie la plus proche.

Pour des apports supérieurs à 3 m³, le dépôt de déchets des professionnels est payant et se fait exclusivement sur la déchèterie de Loudun-Messemé.

Aucun paiement n'est effectué sur la déchèterie : une facture correspondant aux dépôts effectués est envoyée chaque semestre aux professionnels.

Les dépôts de déchets recyclables (papier, carton, ferraille, bois) pour les industriels sont autorisés pour des volumes inférieurs à 3 m³.

Tarifs 2014 des dépôts en déchèterie

| Nature des déchets | Prix de la tonne Déchèterie de Loudun | Prix au m ³ Autres Déchèteries |
|---|--|--|
| Déchets recyclables (cartons, ferrailles) | gratuit | gratuit |
| Déchets inertes | 3.70 € | 4.20 € |
| Déchets verts | 41.00 € | 11.10 € |
| Tout-venant | 99.00 € | 11.80 € |
| Bois | 83.50 € | 11.70 € |

VI- DEVENIR DES DÉCHETS COLLECTÉS

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT

| Déchets Collectés | Unité de traitement et localisation | Mode de traitement et valorisation réalisée |
|---|--|---|
| Ordures ménagères résiduelles | CSDU COVED (Chanceaux-près-loches-37) | Enfouissement |
| Emballages hors verre | Centre de tri Val Vert Tri (St-Georges-les-Baillargeaux-86) | Tri mécanique et manuel, mise en balle par matériaux, livraison vers les recycleurs |
| Journaux-Magazines | Centre de de tri Val Vert Tri (St-Georges-les-Baillargeaux-86) | Tri mécanique, livraison vers le recycleur UPM Chapelle darblay |
| Verre | Centre de Valorisation St Gobain (Cognac-16) | Recyclage direct |
| Déchèteries | | |
| Déchets verts | Plateforme de compostage SEDE (Ingrandes 86) | Compostage |
| Tout-venant | CSDND COVED (Champceaux-près-loches-37) | Valorisation matière |
| Ferrailles | AFM Derichebourg (Châtelleraut -86) | Enfouissement |
| Bois | ECOSYS (37) | Valorisation matière |
| Gravats | ISDI (Messemé-86) | Valorisation matière Enfouissement |
| Cartons | AFM Derichebourg (Châtelleraut -86) | Enfouissement Valorisation matière |
| Déchets diffus spécifiques (huiles minérales, batteries, piles) | Plateforme de regroupement CHIMIREC (86), Screlec | Valorisation matière |
| Textiles | MEGAPNEUS (37), Aliapur | Valorisation Matière |
| DEEE | Le Relais (37), Eco TLC | Valorisation Matière |
| | Ecosystèmes (86) | Valorisation matière ou traitement suivant le type de déchets |

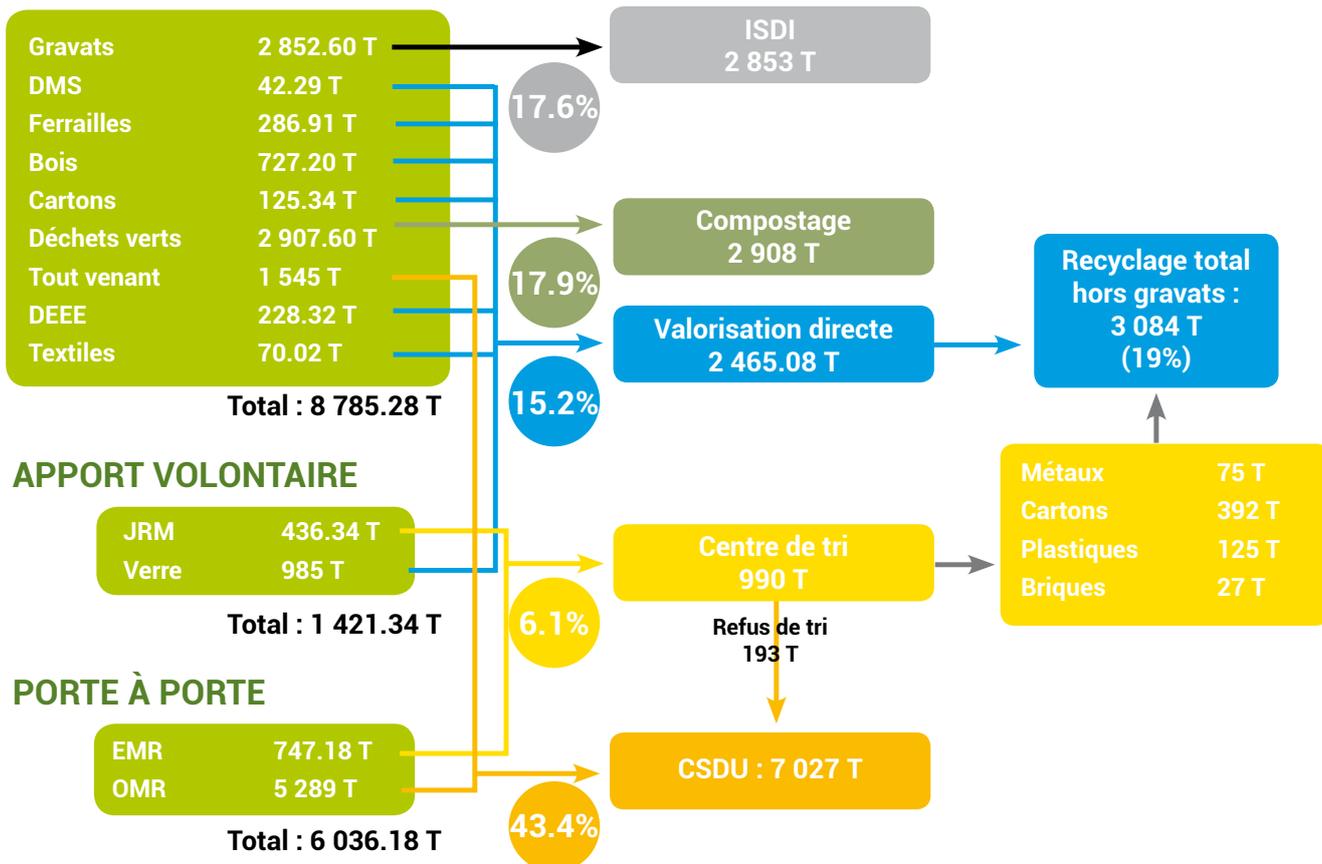


VII- SYNOPTIQUE DES FLUX DE DÉCHETS

La part des déchets valorisés (compostage, recyclage) approche 40 % des tonnages collectés. La part de déchets traités en centre de stockage de déchets non dangereux baisse légèrement pour atteindre 7 200 tonnes soit 43 %.

DÉCHETS DES MÉNAGES ET ASSIMILÉS - ANNÉE 2014 (16 243 T)

DÉCHÈTERIES



COLLECTE

TRAITEMENT

PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS

I- LE BUDGET ANNUEL DU SERVICE DÉCHETS

Les indicateurs financiers présentés dans le rapport annuel sont issus la matrice Comptacoût créée par l'Ademe. Ce cadre standard de détermination des coûts, basé sur la comptabilité analytique, permet d'obtenir une photographie réelle des coûts pour chaque flux de déchets et de comparer chaque collectivité.

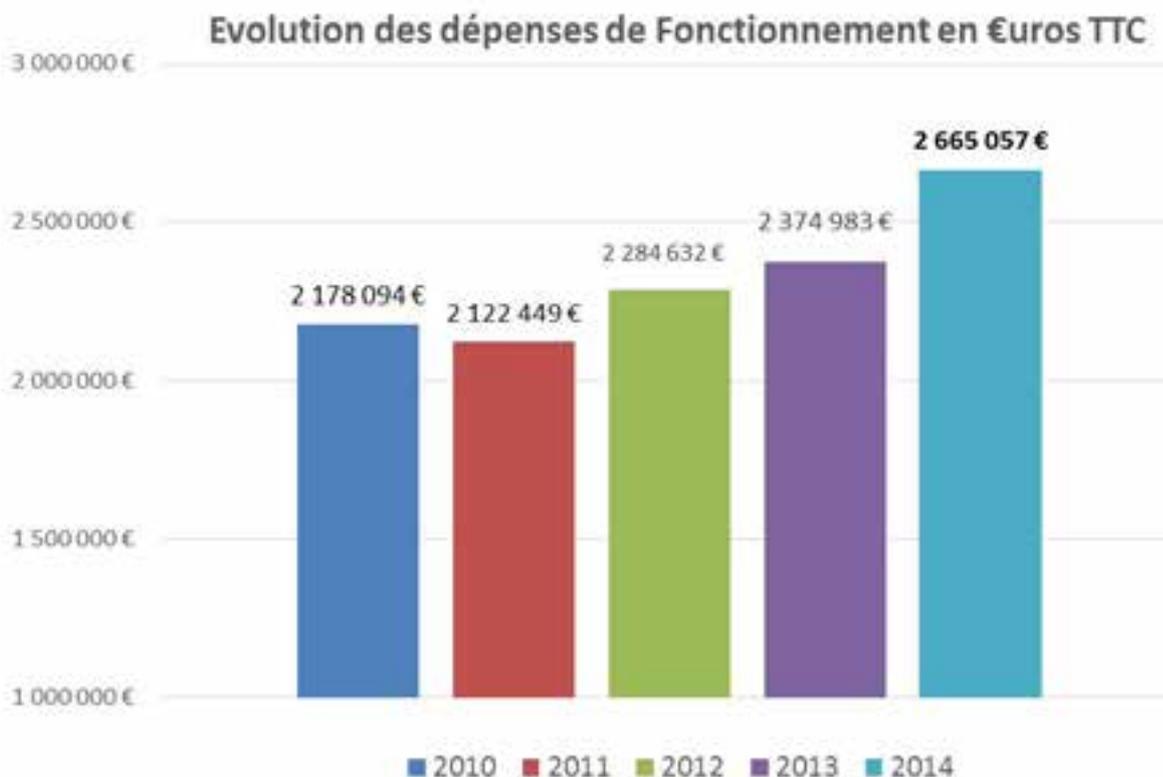
I-1. Structuration des charges et recettes

Total des charges pour l'ensemble des flux de collecte

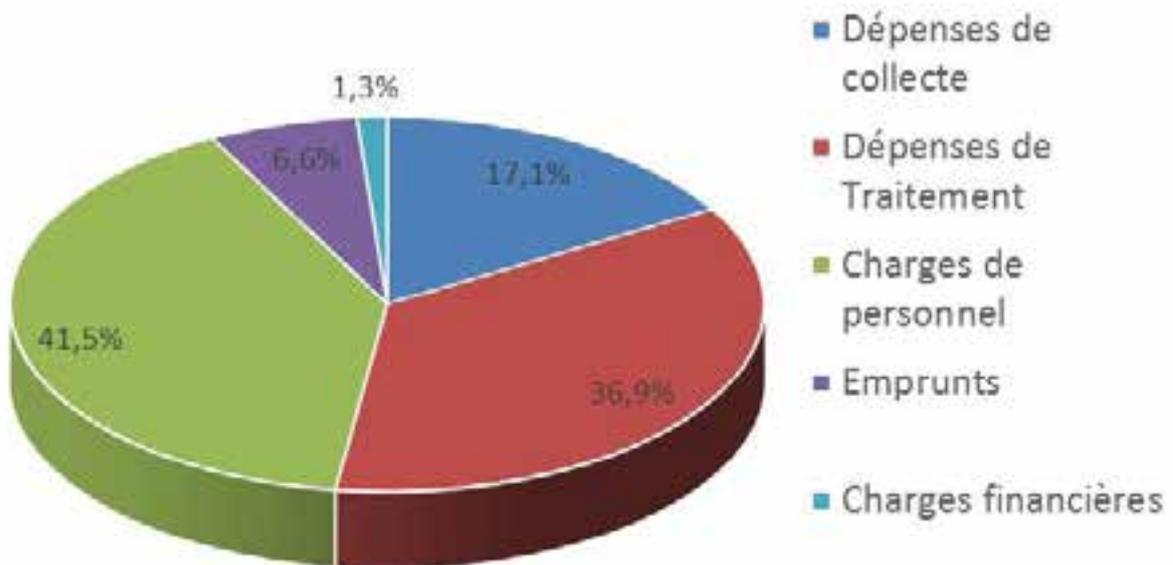
Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 2 665 057 € TTC en 2014 soit une augmentation de 12 % par rapport à 2013.

Le montant des dépenses est le résultat de plusieurs facteurs d'évolution. Les principales sources de progression des coûts sont les suivantes :

- Hausse de la TVA de 3 points (TVA à taux réduit de 7% à 10%).
- Augmentation du coût global de la prestation de tri des emballages liés à une forte croissance des tonnages à trier (+31%).
- Forte progression des quantités de déchets verts issus des déchèteries avec 2 907 tonnes (année record depuis 1999). La pluviométrie est un élément important d'évolution.
- À certains déchets collectés en déchèteries en évolution significative : le bois (+ 11%), les déchets non valorisables (tout-venant) + 8%.
- Des charges de personnels en progression.



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement en 2014



Total des recettes pour l'ensemble des flux de collecte

Avec 2 997 054 € les recettes sont en progression par rapport à 2013 de 3.02% dont 1.57% sur la recette principale de TEOM.

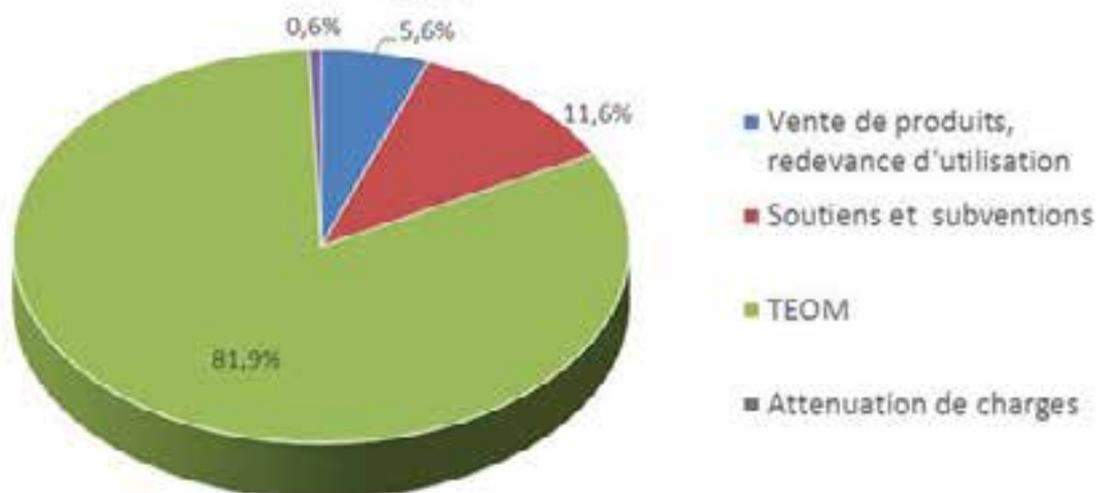
Les autres sources de recettes :

- Les dépôts en déchèteries et la redevance spéciale, produit des montants facturés progressivement aux administrations, établissements publics et professionnels à partir de juillet 2014.
- Les recettes industrielles (138 K€) produit des ventes de matière (verre, papier, carton, ferraille...) . Elles sont liées à la volatilité des quantités de matière vendues et à leurs tarifs de reprise.
- Les soutiens à la valorisation matière avec 347 K€ (Eco-emballages, Ecofolio, Ocad3e).

Evolution des recettes de fonctionnement en euros



Répartition des recettes réelles de fonctionnement en 2014



La principale source de recettes est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (81.9% du total).

I-2. Comparaison des coûts de collecte et de traitement des déchets par flux

I-2. a) Coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères résiduelles

Les dépenses pour la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles et assimilées sont de 1 155 89 € HT pour 5 289 tonnes soit un coût complet de 218.56 € HT la tonne.

Le coût du service est de 228.26 € TTC la tonne.

Le coût du service est le coût complet déduit des aides perçues et additionnés des charges de TVA.

I-2. b) Coût de la collecte sélective et du traitement des emballages recyclables

Les dépenses pour la collecte et le traitement des déchets ménagers recyclables s'élèvent à 508 861 € HT pour 2 168 tonnes soit un coût complet de 234.66 € HT la tonne.

Le coût du service est de 64.16 € TTC la tonne.

I-2. c) Coût des déchèteries

Les dépenses pour les déchets collectés dans les 5 déchèteries sont de 577 231 € HT pour 8 785 tonnes soit un coût complet de 65.70 € HT la tonne.

Le coût du service est de 56.74 € TTC la tonne.

I-2. d) Répartition des coûts TTC du service à la tonne

Le coût total du service est donc de 349.16 € TTC la tonne



II- LES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES

Les prestations rémunérées à des entreprises

| | Activité | Mode d'exploitation | Titulaire du contrat | Objet du Contrat | Montant des prestations en € TTC |
|------------------------|--|---------------------|----------------------|--|----------------------------------|
| COLLECTE | Ordures ménagères | Régie directe | | | |
| | Emballages recyclables | Régie directe | | | |
| | Encombrants sur les cinq Déchèteries | Régie directe | | | |
| | Emballages Verre | Marché de service | Ets Arsonneau | Collecte et chargement des emballages en verre | |
| | Exploitation centre de transfert | Régie directe | | | |
| TRANSPORT & TRAITEMENT | Transport | Marché de service | Ets RTL | Transport des déchets ménagers et des emballages recyclables | |
| | Tri des emballages recyclables et des journaux-magazines | Marché de service | Val Vert Tri | Réception, tri et stockage des matériaux | |
| | Traitement des ordures ménagères assimilées | Marché de service | COVED | Enfouissement des déchets ultimes non valorisables en centre d'enfouissement de Classe II (Saint-Sauveur 86) | |
| | Compostage de déchets verts | Marché de service | SEDE environnement | Réception, broyage et compostage des déchets verts issus des cinq déchèteries | |
| | Bois | Marché de service | ECOSYS | Valorisation bois issus des cinq déchèteries | |
| | DASRI | Marché de service | TECMED environnement | Collecte et traitement des déchets d'activités de soins des particuliers | |



PAYS LOUDUNAIS
Communauté de Communes

Pôle Déchets

2 rue de la Fontaine d'Adam
05 49 22 54 02 - 05 49 22 99 77
contact@pays-loudunais.fr